

Écrit par RA/HPN

Lundi, 15 Septembre 2014 15:24

---



**Pour exiger justice et réparation en faveur de toutes les victimes du choléra, le Mouvement de liberté, d'égalité des Haïtiens et de la fraternité (MOLEGHAF), le MODEP et plusieurs autres organisations de base, ont organisé un sit-in, ce lundi 15 septembre, devant les locaux logeant le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) à l'Avenue Maïs Gâté (route de l'Aéroport Toussaint Louverture), a constaté Haiti Press Network.**

Les protestataires, munis de pancartes sur lesquelles on pouvait lire « Nou di non ak konplo sou do viktim kolera », « 4 lane, 8 600 moun mouri », ont réclamé un certificat médical, des dédommagement pour les victimes du choléra et le départ de la Mission des Nations unies pour la Stabilité en Haïti (Minustah), qu'ils accusent d'être responsable d'avoir introduit cette épidémie dans le pays.

Selon le coordonnateur du MODEP, Guy Numa, près de quatre ans après l'éclosion de cette épidémie, rien n'est encore fait afin de rendre justice aux parents et proches de ces milliers de victimes. Il en a profité pour dénoncer le comportement, dit-il, irresponsable des autorités haïtiennes dans la gestion de ce dossier.

De son côté, le secrétaire général du MOLEGHAF, David Oxygène, a mis l'accent sur la nécessité de privilégier la commission permanente des réclamations, prévue au paragraphe 55 de l'accord de siège, signé entre le Gouvernement haïtien et l'Onu, le 9 juillet 2014 qui, pour indemniser les citoyens touchés par le choléra.

Écrit par RA/HPN

Lundi, 15 Septembre 2014 15:24

---

Monsieur Oxygène a, aussi invité les autorités à mettre un terme à la désignation des avocats des Nations Unies à défendre les intérêts de ces milliers de compatriotes, victimes de cette épidémie. À son avis, il s'agit d'une démarche suicidaire visant à ne pas leur rendre justice, près de quatre ans après. Des employés de l'ONU ne peuvent conduire objectivement ce dossier, voire culpabiliser cet organisme leur permettant de fonctionner, martèle-t-il.

Rappelons que le 1er mars 2013, des victimes de cette maladie, par le biais des avocats, Newton Louis Saint-Juste, Jaccéus Joseph, André Michel et Méhu M. Garçon, avaient sommé le gouvernement haïtien d'octroyer des certificats médicaux et des actes de décès aux victimes du cholera afin de leur permettre de défendre leurs intérêts.